



Juge des tutelles, conseil des familles

Par **padichouli**, le **06/08/2008** à **12:17**

bonjour rnrnje dois réunir un conseil des familles pour décider du tuteur des finances de mon demi frère qui est orphelin depuis peu et mineur. rnrnma question porte sur les modalités et les conditions de réunion de ce conseil. rnrnJe sais qu'il faut 5 personnes, 2 représentants paternels et 2 représentants maternels, + la personne que l'on va désigner tuteur. rnrnce que je veux savoir c'est comment ça se passe, comment il faut que ça se passe pour que ce conseil soit juridiquement valide ; rnrn-doit on fournir un document à l'issue de ce conseil (que par exemple chacun signe la re transcription de la décision prise) ? rn-doit il y avoir un représentant extérieur pour valider le bien fondé du conseil? rn-doit on le faire avec le juge des tutelles? rnrnvoilà toutes les informations à ce sujet me seront utiles rnrnje vous remercie d'avance rnrnchristelle